

Avis de depot d amenager de teleski

Par chrisbris, le 11/02/2016 à 18:38

Bonjour

nous sommes un collectif qui s oppose a notre mairie sur un proges de teleski sur un etang propriete publique

un avis de depot pour une demande de permis d'amenager a ete deposer en mairie nous voudrions savoir ci il son dans leur bon droit sur les questions suivante la mairie a le droit de disposer d'un bien publique pour le louer a un priver? sur la demande il y a 5 pilones et en realite il y en a 7cela est il legale....? quel son leur obligation.?

y a t il un vise de forme.?

ont il le droit de faire des marquages au sol et sur l etang avant d avoir le permis d amenager

Par morobar, le 11/02/2016 à 20:28

Bonjour,

[citation] la mairie a le droit de disposer d un bien publique pour le louer a un priver? [/citation] C'est ce que font toutes les communes de France, qui délivrent des A.O.T à tous les bistrots pour leurs terrasses, aux plaisanciers pour les places de port, au club "Mickxx" sur votre plage préférée...

[citation]ont il le droit de faire des marquages au sol et sur l etang avant d avoir le permis d amenager[/citation]

A priori oui, pour étudier la faisabilité, mais cela sera simplement de l'argent jeté par la fenêtre en cas d'échec du permis.